

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2022/45 du 1 février 2022

3910/1918

En vigueur à partir du 1 janvier 2022

Abroge circulaire n° 2021/354
du 20 décembre 2021

Tarifs ; Soins psychologiques de première ligne et Soins psychologiques spécialisés; 01-01-2022.

Suite à la décision du Comité d'accompagnement du 27-10-2021, une moyenne théorique est déterminée pour l'intervention AMI des sessions de groupe par patient.

Conformément à l'article 15 de la convention entre le Comité de l'assurance soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité et le réseau de santé mentale XXX concernant le financement des fonctions psychologiques dans la première ligne par le biais de réseaux et de partenariats locaux multidisciplinaires, les tarifs des soins psychologiques de première ligne et soins psychologiques spécialisés sont indexés linéairement de 0,79% à partir du 1^{er} janvier 2022.

Afin d'éviter que des montants différents soient ajoutés au compteur pour le statut des malades chroniques, en fonction du nombre de participants à la session de groupe, le Comité d'accompagnement des conventions concernées a déterminé une moyenne théorique pour l'intervention AMI des sessions de groupe par patient.

**Soins psychologiques de première ligne et
Soins psychologiques spécialisés**

Date d'application : 1^{er} janvier 2022

Le Fonctionnaire Dirigeant ff.,

J. Coenegrachts
Directeur général a.i.

Annexes :

[V2 - Soins psychologiques - 01-01-2022 corr-circ OA](#)

Soins psychologiques de première ligne et soins psychologiques spécialisés à partir du 1er janvier 2022

Pseudocode		Description	Honoraires	Intervention AMI		Ticket modérateur	
AMB	HOS			bénéficiaire avec régime préférentiel	bénéficiaire sans régime préférentiel	bénéficiaire avec régime préférentiel	bénéficiaire sans régime préférentiel
792595	-	Soins psychologiques de première ligne – séance Ind. avant séance de groupe	75,59	75,59	75,59	0,00	0,00
792610	-	Soins psychologiques de première ligne – séance Ind. après séance de groupe	75,59	71,59	64,59	4,00	11,00
792632	-	Soins psychologiques de première ligne – séance Ind. – première séance	75,59	75,59	75,59	0,00	0,00
792654	-	Soins psychologiques de première ligne – séance Ind. – séance outreach dans service/institution/autres professionnels	75,59	71,59	64,59	4,00	11,00
792676	-	Soins psychologiques de première ligne – séance Ind. Outreach milieu de vie	75,59	71,59	64,59	4,00	11,00
792691	-	Soins psychologiques de première ligne – séance Ind. – physique autre (cabinet du psychologue)	75,59	71,59	64,59	4,00	11,00
792713	-	Soins psychologiques de première ligne – séance Ind. – vidéoconsultation	75,59	71,59	64,59	4,00	11,00
792816	-	Soins psychologiques spécialisés – séance Ind. Avant séance de groupe	75,59	71,59	64,59	4,00	11,00
792831	-	Soins psychologiques spécialisés – séance Ind. Après séance de groupe	75,59	71,59	64,59	4,00	11,00
792853	-	Soins psychologiques spécialisés – séance Ind. – séance outreach dans service/institution/autres professionnels	75,59	71,59	64,59	4,00	11,00
792875	-	Soins psychologiques spécialisés – séance Ind. Outreach milieu de vie	75,59	71,59	64,59	4,00	11,00
792890	-	Soins psychologiques spécialisés – séance Ind. – physique autre (cabinet du psychologue)	75,59	71,59	64,59	4,00	11,00
792912	-	Soins psychologiques spécialisés – séance Ind. – Vidéoconsultation	75,59	71,59	64,59	4,00	11,00
792956	-	Soins psychologiques spécialisés – consultation multidisciplinaire	226,78	226,78	226,78	0,00	0,00
792971	-	Remboursement du trajet de psychologie de première ligne /Soins psychologiques spécialisés sans renvoi	60,47	60,47	60,47	0,00	0,00
792455	-	Remboursement du trajet de psychologie de première ligne avec renvoi vers les soins psychologiques spécialisés.	30,24	30,24	30,24	0,00	0,00
792470	-	Remboursement du trajet en soins psychologiques spécialisés après renvoi d'un psychologue de première ligne	30,24	30,24	30,24	0,00	0,00
792993	-	Séance supplémentaire	75,59	71,59	64,59	4,00	11,00

Pseudocode		Description	Honoraires séance de groupe 1	Intervention AMI par patient ²		Ticket modérateur par patient	
AMB	HOS			bénéficiaire avec régime préférentiel	bénéficiaire sans régime préférentiel	bénéficiaire avec régime préférentiel	bénéficiaire sans régime préférentiel
792514	-	Soins psychologiques de première ligne – séance de groupe - 1 - par un psychologue et un autre prestataire de soins	328,58	45,36	45,36	2,50	2,50
792536	-	Soins psychologiques de première ligne – séance de groupe - 2 - par 2 psychologues ou par médecin et psychologue	403,16	45,36	45,36	2,50	2,50
792551	-	Soins psychologiques de première ligne – séance de groupe – 1 outreach - par un psychologue et un autre prestataire de soins	328,58	45,36	45,36	2,50	2,50
792573	-	Soins psychologiques de première ligne – séance de groupe – 2 outreach - par 2 psychologues ou par médecin et psychologue	403,16	45,36	45,36	2,50	2,50
792735	-	Soins psychologiques spécialisés – séance de groupe - 1 - par un psychologue et un autre prestataire de soins	328,58	45,36	45,36	2,50	2,50
792750	-	Soins psychologiques spécialisés – séance de groupe - 2 - par 2 psychologues ou par médecin et psychologue	403,16	45,36	45,36	2,50	2,50
792772	-	Soins psychologiques spécialisés – séance de groupe – 1 outreach - par un psychologue et un autre prestataire de soins	328,58	45,36	45,36	2,50	2,50
792794	-	Soins psychologiques spécialisés – séance de groupe – 2 outreach - par 2 psychologues ou par médecin et psychologue	403,16	45,36	45,36	2,50	2,50

¹ Une intervention de groupe se compose d'un minimum de 4 et d'un maximum de 15 participants (article 5 § 3 de la convention)

² Intervention AMI moyenne par patient